

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

2 706 758

(21) N° d'enregistrement national : 93 07522

(51) Int Cl⁵ : A 47 L 23/20 , A 61 L 2/22 , 2/24

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 22.06.93.

(30) Priorité :

(71) Demandeur(s) : LEVEQUE Philippe — FR.

(72) Inventeur(s) : LEVEQUE Philippe.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 30.12.94 Bulletin 94/52.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire :

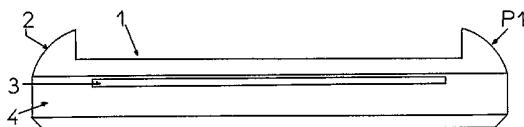
54 Assainisseur de chaussures.

(57) Appareil destiné à assainir les chaussures en les désinfectant et les séchant sans que l'utilisateur n'ai à les retirer. Il limite diffusion des bactéries et sèche les chaussures sur, autour, et sous chaque chaussure.

Il est constitué d'un boîtier supérieur (2) et d'un boîtier inférieur (4). Sur le boîtier supérieur (2) repose une grille (1). Le détecteur de présence déclanche le dispositif (E1) qui actionne la bombe aérosol (B1), la pulsion d'air est déclenchée après ce cycle, par S1, S2, S3, S4, S5, S6, situés dans le boîtier inférieur (4). Le filtre (3) permet de retenir les impuretés et l'eau.

Le programmateur (P1) permet la sélection des différents modes d'utilisation de l'appareil:

- uniquement la diffusion de produit désinfectant bactéricide.
- uniquement la pulsion d'air frais.
- uniquement la pulsion d'air chaud.
- la diffusion de produit bactéricide et la pulsion d'air frais.
- la diffusion de produit bactéricide et la pulsion d'air chaud.



FR 2 706 758 - A1



- i -

La présente invention concerne un appareil destiné à sécher et désinfecter les chaussures sans avoir à les retirer, ni à les gainées d'une quelconque manière pour limiter la diffusion de bactéries.

- 5 Le paillasson d'entrée essuie tout au plus le dessous de la chaussure mouillée, pourtant la chaussure laissera une trace sur un carrelage
Les sachets plastiques dans lesquels on enfile une chaussure pour limiter la diffusion d'imprécées n'ont pas d'action bactéricide.
- 10 L'appareil permet de remédier à ces inconvénients. L'utilisateur monte sur la grille de l'appareil, un dispositif électronique détecteur de présence actionne un mécanisme qui agit sur une bombe aérosol (interchangeable), la diffusion du produit bactéricide s'effectue sous, autour, et sur les chaussures.
- 15 Une fois la diffusion de produit bactéricide terminée la séquence de séchage des chaussures débute, par la pulson d'air simultanément sous, et latéralement par rapport aux chaussures
- 20 Sous la grille un filtre (interchangeable) permet de retenir les imprécées ainsi que l'eau de chaussures trop mouillées.
- 25 Le choix de la programmation est proposé à l'utilisateur qui sélectionnera suivant l'usage:
- uniquement la diffusion de produit désinfectant bactéricide.
- uniquement la pulson d'air frais.
- uniquement la pulson d'air chaud.
- la diffusion de produit bactéricide et la pulson d'air frais.
- la diffusion de produit bactéricide et la pulson d'air chaud.
- Les dessins annexés illustrent l'appareil:
La figure 1 représente la vue de face de l'appareil.
30 La figure 2 représente la vue de face du boîtier inférieur.
La figure 3 représente la vue de dessus du boîtier inférieur.
La figure 4 représente la vue de face du boîtier supérieur.
La figure 5 représente la vue de dessus du boîtier supérieur.

En référence à ces dessins, l'appareil est constitué d'un boîtier supérieur (2) qui par sa forme permet de guider l'air sur les cotés des chaussures, boîtier sur lequel repose une grille (1), et sur lequel est positionné un programateur avec les voyants d'indication d'état (P1).

- 2 -

Le boitier inférieur (4) contient les ventilateurs et résistances de chauffe: (S1), (S2), (S3), (S4), (S5), (S6).

Les guides d'air (D1), (D2).

5 La bombe aérosol (B1). Le mécanisme actionnant ou non la bombe aérosol (E1). Le filtre (3). La plaque électronique (5) pilote de l'ensemble des éléments électromécaniques constituant l'appareil.

Chaque élément électronique, électrotechnique pris indépendamment est connu en soit.

10 Les boîtiers sont réalisés en matière plastique ou suivant des variantes non illustrées en alliage métallique léger.

selon une variante non illustrée l'appareil pourra-t-être encastré dans le sol.

15 A titre d'exemple non limitatif, l'appareil aura des dimensions de 60cm de longueur, de 40cm de largeur, de 14cm de hauteur au niveau des aérations latérales, et 10cm au niveau de la grille.

L'appareil est destiné à sécher les chaussures et à diffuser sur un produit bactéricide.

- 3 -

REVENDICATIONS

- 1) Appareil destiné à assainir les chaussures en les désinfectant et les séchant ,caractérisé en ce qu'il est formé par une carcasse constituée de deux boitiers: le boitier supérieur(2)et le boitier inférieur(4) ,
5 le boitier supérieur(2)étant pourvu d'une grille(1)déstinée à recevoir l'utilisateur et sous laquelle se trouve un filtre(3) , et, le boitier inférieur(4) , comportant un détecteur de présence qui déclenche le système(E1)qui actionne une bombe aérosol(B1),la pulsion d'air étant déclenchée après ce cycle
10 par l'intermédiaire de ventilateurs et résistances de chauffe S1,S2,S3,S4,S5,S6 également situés dans le boitier inférieur(4).
- 2)Appareil selon la revendication 1,caractérisé en ce que le capot supérieur(2) a une forme permettant de guider l'air sur les cotés des chaussures.
- 15 3)Appareil selon l'une quelconque des revendications précédentes,caractérisé en ce qu'il comporte des guides d'air (D1),(D2)pour le séchage du dessous des chaussures.
- 4)Appareil selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la bombe aérosol(B1)
20 contient un produit désinfectant bactéricide,et est disposée de manièrē à diffuser ce produit sur,autour et au dessous des chaussures.
- 25 5)Appareil selon l'une quelconque des revendications précédentes,caractérisé en ce qu'il comporte en outre sur le le boitier supérieur (2) un programmeur (P1) de sélection de programme avec voyants d'indication d'état.

1 / 3

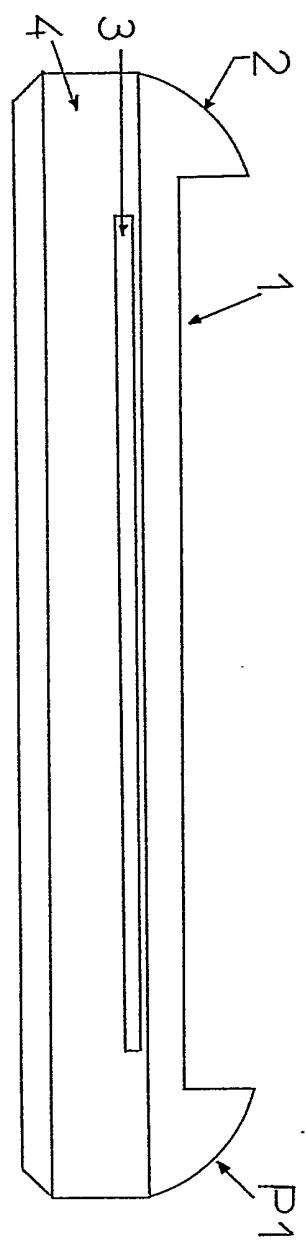
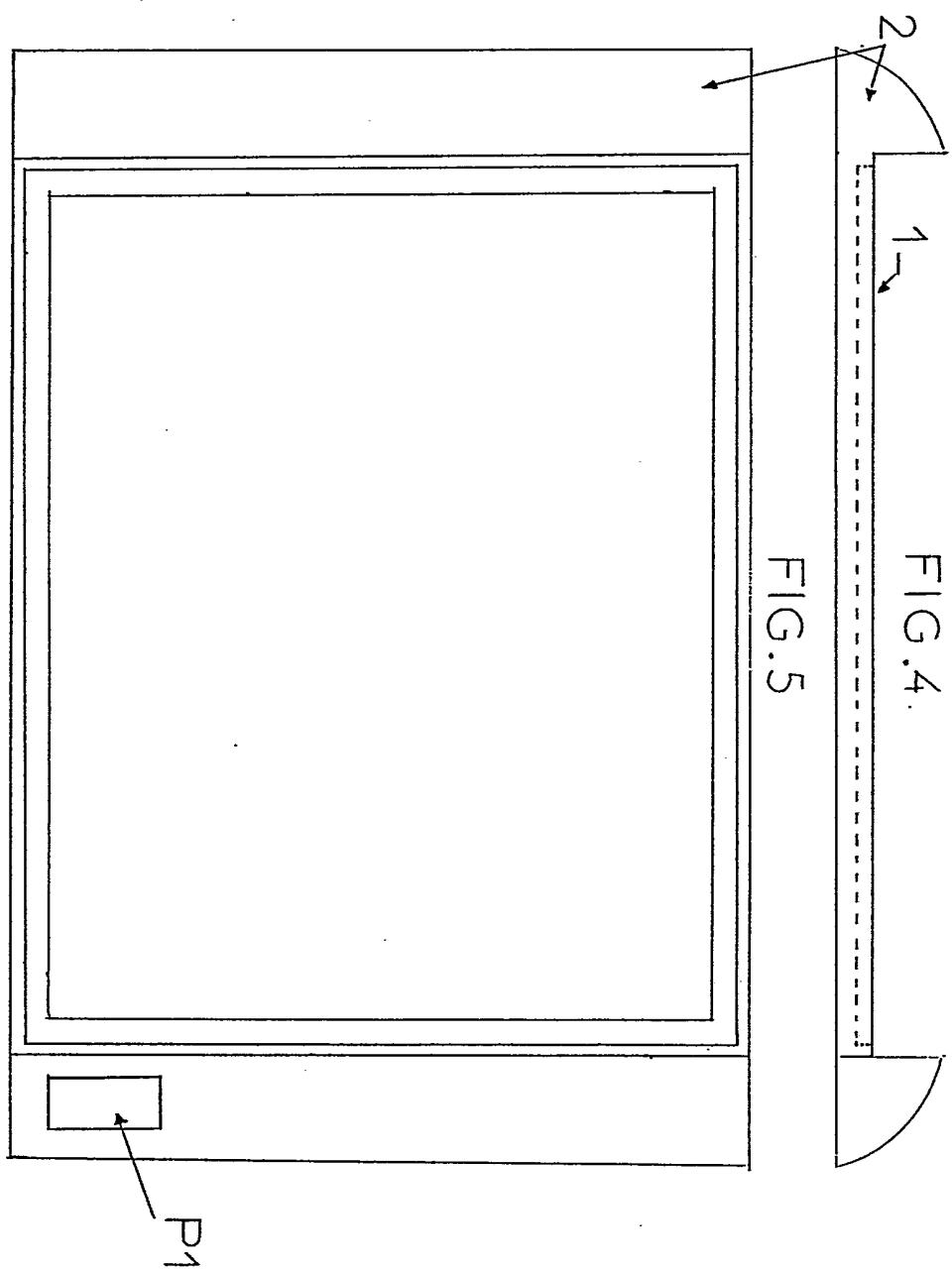


FIG.1

2/3



3/3

FIG.2

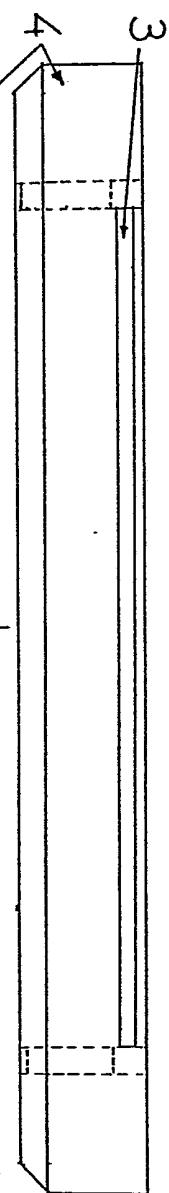
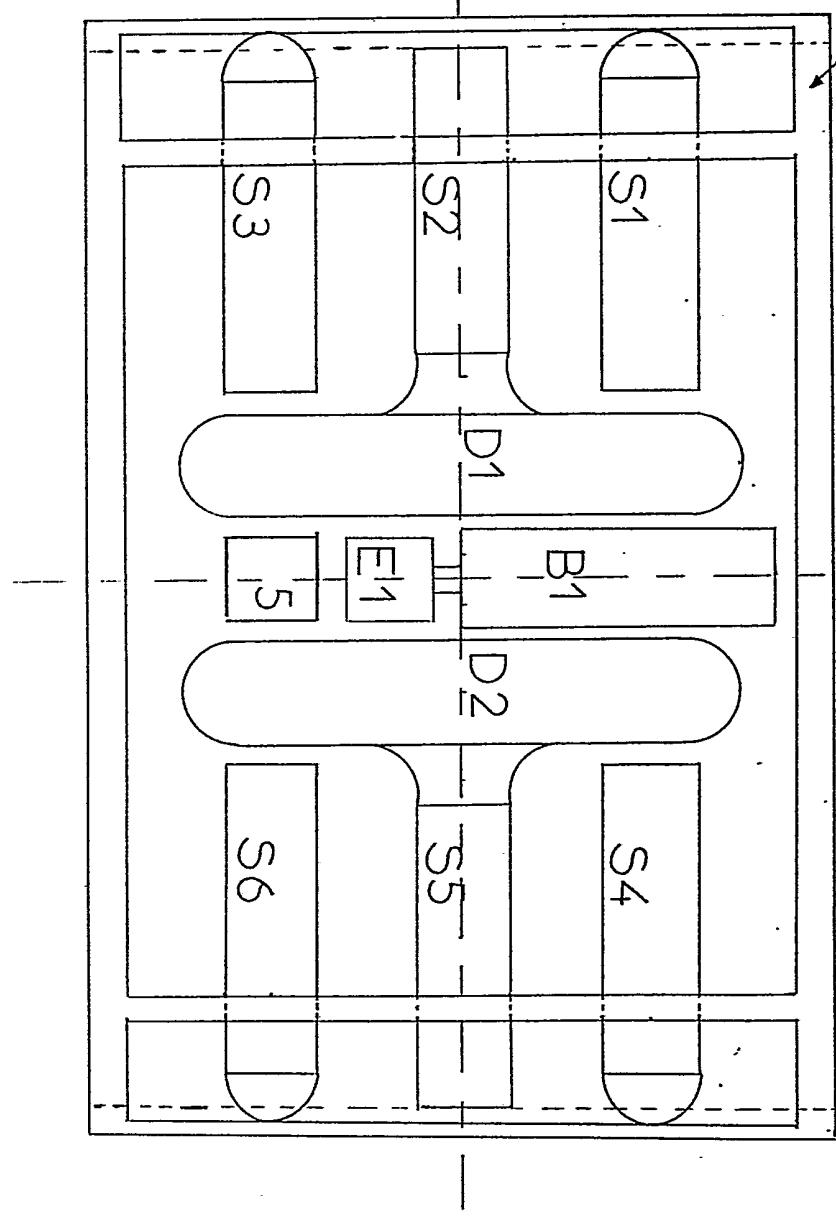


FIG.3



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 489226
FR 9307522

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendications concernées de la demande examinée
Y	FR-A-2 590 473 (B. MAURO) * abrégé; revendications; figures *	1, 4
Y	BE-A-380 939 (K. SCHAEFER & AL) * le document en entier *	1, 4
A	WO-A-93 04624 (INTERAL MARKETING INC) * le document en entier *	1-5
A	DE-B-11 98 023 (SIEMENS-ELEKTROGERAETE AG) * le document en entier *	1
A	US-A-5 164 164 (R.W. STRICKER) * le document en entier *	1
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.S)		
A47L		
1	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	4 Mars 1994	Vanmol, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.
A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général		D : cité dans la demande
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant